

Compte-rendu du

Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC du 24 juin 2024 à 16 h à Marciac Salle de réunion de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers (articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC - Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Romain Duport, Président.

Membres du Conseil d'exploitation présents : Romain Duport, Nicole Despouy, Maryse Abadie, Chantal Dubor, Bernard Moné, Pierre Barnadas, Gérard Lille, Jérôme Delessalle, Gérard Lurin

Membres du Conseil d'exploitation excusés : Alain Bertin, Alexandre Bajon, Dominique Dumont (donne pouvoir à Romain Duport), Gérard Castet, Hélène De Resseguier, Cyril Cottonnat, Sandie Lefetz (donne pouvoir à Nicole Despouy)

Nombre de membres du Conseil d'exploitation en exercice : 16

Nombre de membres du Conseil d'exploitation présents : 9

Nombre de voix : 11

Secrétaire de séance : Chantal Dubor

Monsieur Duport, Président du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, ouvre la séance à 16 h 30 en accueillant les participants et en présentant Madame Maryse Abadie, nouvellement désignée pour participer aux travaux du Conseil d'exploitation. Après avoir rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, il engage les débats.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. Compte rendu du Conseil d'exploitation du 5 février 2024
2. Organisation du service
 - 2.1. Vie du service
 - 2.2. Evolutions envisagées
3. Travaux réalisés au cours du 1^{er} semestre 2024
 - 3.1. Tranchée commune « réseaux » pour la nouvelle caserne des pompiers à Plaisance
 - 3.2. Rénovation et mise aux normes du poste des « Arènes » à Plaisance
 - 3.3. Télégestion
4. Diagnostics décennaux des réseaux Eaux pluviales / Eaux usées
 - 4.1. Le choix du bureau d'étude
 - 4.2. Les modalités techniques
 - 4.2.1. Déroulé de l'étude
 - 4.2.2. Attendus et livrables
 - 4.2.3. Etude d'impact sur le prix de l'eau
5. Questions diverses
 - 5.1. Situation budgétaire du SPAC
 - 5.1.1. Constats
 - 5.1.2. Réflexion engagée
 - 5.2. La Station d'épuration de Tillac, une situation similaire à celle de Roques

1. Compte rendu du Conseil d'exploitation du 5 février 2024

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'exploitation du 5 février 2024, transmis avec le dossier de séance de la réunion du 24 juin 2024, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'exploitation.

2. Organisation du service

2.1. Vie du service

Au cours du 1^{er} semestre 2024, le service de l'assainissement a dû s'organiser pour assurer la continuité du service suite :

- au départ de l'assistante administrative en poste depuis Juin 2023,
- à l'arrêt pour raison de santé d'un agent, durant sept semaines (en pleine période de préparation des piscines)

Une information sur les solutions mises en œuvre pour pallier ces absences est faite en séance, à savoir :

- Partie fin avril, l'assistante administrative n'est pas encore remplacée. Gaëtan Andrieu, principalement, et Florian Castex, pour la partie SPANC, compensent cette absence pour toute la partie administrative présentant un caractère d'urgence ou incontournable (avis DICT, permis de construire, dossier notaire, rapport de contrôle de bon fonctionnement, réponses écrites ou téléphoniques aux usagers du service...). Certaines tâches sont différées, comme la mise à jour des données statistiques ; ce qui explique que les chiffres d'activité ne soient pas communiqués en conseil d'exploitation du 24 juin.
Le remplacement de l'assistante administrative est en cours. 36 dossiers de candidatures ont été reçus. Les entretiens de recrutement sont en cours de planification. La prise de poste devrait être effective au plus tard le 1^{er} septembre.
- Pour pallier l'absence du technicien absent pour raison de santé, le service a été contraint de procéder à un recrutement temporaire de renfort ; sachant que cette absence est intervenue durant la pleine période de préparation des piscines. Dans ce contexte, l'effort a été porté sur la préparation des piscines mais la gestion des stations d'épuration et des réseaux a été réduite au strict nécessaire.
Aujourd'hui, l'agent a repris son service mais le renfort est maintenu durant deux semaines pour continuer à rattraper le retard enregistré au niveau des infrastructures d'assainissement.

2.2. Evolutions envisagées

En décembre 2023, Monsieur Joséphine, Responsable du Service du Patrimoine, a fait valoir ses droits à la retraite. En prévision de ce départ, un processus de recrutement a été engagé, dès l'été 2023.

Une information est faite en séance sur les solutions envisagées pour assurer le remplacement de Monsieur Joséphine et l'incidence pour le service de l'assainissement.

Ainsi, dans le cadre du processus de recrutement de Monsieur Joséphine, trois candidatures ont été reçues, dont celle de Gaëtan Andrieu. Après analyse, la candidature de Gaëtan Andrieu a été retenue.

Ce choix n'implique pas une perte d'expertise au niveau du service de l'assainissement. En effet, la proposition qui sera soumise au Comité Social Territorial et au Conseil communautaire en septembre 2024, consisterait à nommer Monsieur Andrieu, Responsable du Service technique composé de trois unités :

- L'équipe SPAC (Monsieur Daries, Monsieur Vincent)
- L'équipe SPANC (Monsieur Castex)
- L'équipe Patrimoine (Monsieur Meilhan, Monsieur Zaupa)

Après cette présentation, il est fait la remarque que la prise en charge par Monsieur Andrieu de deux services techniques peut engendrer des difficultés de fonctionnement.

Il est alors rappelé que cette organisation a déjà été mise en œuvre au sein de l'EPCI et qu'elle a été opérationnelle jusqu'en 2020.

Dans le nouveau schéma, la montée en charge de Monsieur Andrieu s'accompagnera d'une montée en compétence et en responsabilité de trois de ses collaborateurs à la fonction de chef d'équipe.

3. Travaux réalisés au cours du 1er semestre 2024

3.1. Tranchée commune « réseaux » pour la nouvelle caserne des pompiers à Plaisance

Les travaux se sont déroulés au cours des mois de Février et Mars. Le chantier s'est terminé fin Mars, une réfection provisoire de la chaussée a permis de sécuriser la route le temps de la réception définitive.

L'entreprise BAYOL a fourni les plans de récolement à la SETMO début Juin. Une réception de chantier avec Orange est prévue.

Suite à cette pré-réception, la réfection définitive de la chaussée en tri-couche, tel que cela est prévu dans le marché, pourra être réalisée, et la réception définitive de chantier est prévue avant la fin du mois de Juin.

A noter :

- Pour mémoire, l'entreprise SETMO accompagne en tant maître d'œuvre la Communauté de communes.
- L'estimation du coût de réalisation du chantier, réalisée par la SETMO, s'élève à :
 - o 80 919,60 € (évaluation de base)
 - o 90 405,50 € (évaluation avec variante)
- Date butoir de dépôt des offres : 14 novembre 2023
- Une seule entreprise à soumissionner : Acchini-Bayol.
- Montant de l'offre :
 - o 80 162,00 € (offre de base)
 - o 91 155,00 € (offre avec variante)
- le marché a été attribué à l'entreprise Acchini-Bayol, sur l'offre de base. La Commune de Plaisance a renoncé à faire réaliser, dans le cadre de ce chantier, les attentes pour la mise en place de l'éclairage public.
- la convention financière a été présentée en conseil communautaire le 26/01/2024. Elle porte sur le coût total de l'opération et la répartition des dépenses entre la commune et l'EPCI ainsi que la participation financière du SDIS.

Le service de l'assainissement a suivi la réalisation des travaux et a assisté aux réunions de chantiers. Pour sa part, le service de la commande publique-veille juridique a réalisé la convention financière actant la répartition des charges financières entre la communauté de communes, le SDIS et la Commune de Plaisance.
- Le chantier devrait être définitivement réceptionné d'ici la fin du mois de juin. Les charges financières pourront être réparties entre les différents financeurs. Les demandes de subvention pourront être formulées auprès de l'Agence de l'Eau sur la base du décompte définitif des charges.

3.2. Rénovation et mise aux normes du poste des « Arènes » à Plaisance

Pour rappel, les travaux au niveau du poste de relevage des Arènes à Plaisance consistaient à rehausser le génie civil afin de sécuriser le poste contre les inondations en cas de crue de l'Arros et ainsi le préserver des pénétrations d'eaux claires parasites.

Cette mise aux normes a également permis de déplacer l'armoire de commande, qui se trouvait sur le mur du stade, au droit du poste et ainsi faciliter l'exploitation. De plus le remplacement de cette armoire électrique faisait partie du marché de Télégestion.

A noter : les travaux étant terminés, le versement de l'aide financière de l'Agence de l'Eau va pouvoir être demandée. La partie maçonnée, comme prévu, a été réalisée de manière conjointe par les agents techniques municipaux et les agents techniques intercommunaux. La partie fleurie est à la charge des agents municipaux.



Rendu définitif prévu

3.3. Télégestion

L'opération de réhabilitation du poste des Arènes permet donc de clôturer le marché Télégestion, débuté en décembre 2022. L'entreprise Hydro Elec Service a accompagné l'EPCI pour le déploiement de la télégestion et a ainsi équipé 14 sites d'appareils communicant, permettant le suivi du fonctionnement des postes de relevage et des STEU de l'ensemble du territoire. Cela permet au service :

- de s'assurer du bon fonctionnement des SA, et d'intervenir rapidement en cas de dysfonctionnement,
- de rapatrier les données d'auto-surveillance (sur la STEU de Marciac).

Dès réception du décompte définitif, la communauté de communes sera en mesure de demander le solde des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau.

Pour la tranche ferme : zones prioritaires Marciac et Tillac

Montant de l'opération	49.104 € HT
Montant éligible	43.390 € HT
Assiette instruction retenue	43.390 € HT
Subvention - Taux : 70 % - Montant aide : 30.373 €	

Pour la tranche optionnelle : zones non prioritaires Beaumarchés, Plaisance et Tasque

Montant de l'opération	79.072 € HT
Montant éligible	70.501 € HT
Assiette instruction retenue	70.501 € HT
Subvention - Taux : 30 % - Montant aide : 21.151 €	

L'installation du dispositif de télégestion est une avancée technologique notable qui place la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers à la pointe de la télésurveillance de ses installations : STEP, postes de relevage.

4. Diagnostics décennaux des réseaux Eaux pluviales / Eaux usées

4.1. Le choix du bureau d'étude

Dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 2 mai 2024, les cinq communes, membres de l'EPCI et disposant d'un dispositif d'assainissement collectif, ont confié à la communauté de communes le soin de réaliser l'opération diagnostic et schéma directeur des réseaux eaux pluviales pour leur propre compte.

Une consultation en procédure formalisée (appel d'offre ouvert) a été lancée afin de rechercher un bureau d'étude chargé d'effectuer;

- les diagnostics des réseaux eaux usées et eaux pluviales
- la définition des schémas directeurs assainissement et gestion des eaux pluviales.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 18 juin 2024, a sélectionné le bureau d'études qui accompagnera les collectivités pour la réalisation de ces diagnostics.

Une information est faite en séance :

- les avis de marché publiés sur le BOAMP et le JOUE, envoyés à la publication le 12 avril 2024,
- à l'issue de cette consultation, un seul bureau d'étude a répondu favorablement à la consultation dans les délais impartis ; cette candidature a été déclarée recevable.
- L'offre du bureau d'étude a été déclarée recevable,
- le marché est composé de 6 tranches ; 1 tranche ferme correspondant à l'étude du diagnostic assainissement et schéma directeur assainissement, et de 5 tranches optionnelles correspondant chacune aux communes dotées d'un dispositif d'assainissement collectif,

Le prestataire retenu : ECR Environnement

ECR Environnement est un bureau d'études et de conseils indépendant, créé en 1999 par Stéphane RICHARD. Le groupe dispose aujourd'hui d'environ 400 collaborateurs, exerçant dans les domaines de l'environnement, de la géotechnique, de la VRD et de la topographie. Depuis plusieurs années, il réalise des études hydrogéologiques et hydrologiques.

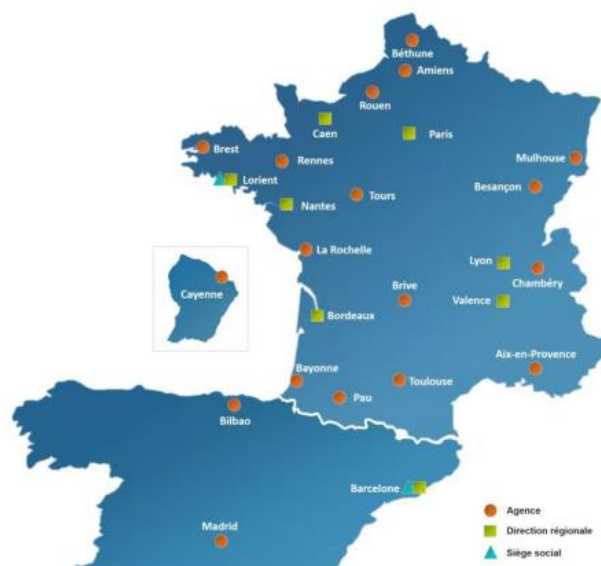


Figure 1 : Carte d'implantation des agences ECR Environnement

ECR Environnement, dont le siège est basé à Larmor Plage, intervient en France métropolitaine mais également en Guyane et en Espagne. Le groupe dispose d'agences locales, réparties sur le territoire national (Caen, Rouen, Amiens, Rennes, Brest, Nantes, Paris, Tours, Bordeaux, Bayonne, Pau, Toulouse, Lyon, Valence, Besançon, Chambéry, La Rochelle) et d'agences à Cayenne et en Espagne.

Les modalités financières

Coût de l'opération globale : 153 247.50 € ht

- dont Réseau eaux usées : 86 502,50 € ht – reste à charge de l'EPCI : 17 300,50 € ht (contre 30 000 € ht estimé)
- dont Réseau eaux pluviales : 69 980,00 € ht – reste à charge réparti entre les communes : 13 996 € ht

Cette opération de diagnostic des réseaux est obligatoire pour l'assainissement (obligation décennale). En groupant Eaux usées et Eaux pluviales, les communes pourront bénéficier d'aides Agence de l'Eau (au maximum 80 %) ; ce qui n'aurait pas été le cas si les diagnostics EP avaient été réalisés indépendamment.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'une convention de mandat. La Communauté de communes agit pour son compte et celui des communes disposant d'une infrastructure d'assainissement collectif. En tant que mandataire, l'EPCI :

- prend les décisions concernant ce marché ;
- prend en charge les dépenses relatives à l'assainissement ;
- et refacture aux communes les dépenses relatives aux réseaux Eaux pluviales.

Cette convention de mandat est complétée par des conventions financières, fixant les règles de la gestion des dépenses réparties entre EPCI et communes.

Estimatif en amont de la consultation

- Coût estimé de l'opération globale : 300 000 €
- Montant estimé des subventions Agence de l'Eau : 240 000 €

	Abonnés	Habitant (INSEE)	Hab SATESE (raccordés EU)	% abonné	% habitants	% hab SATESE	linéaire EU	linéaire EP	% linéaire EU	% linéaire EP	Coût avant subvention (pour 2 réseaux)	Coût après subvention (pour 2 réseaux)	Si répartition à 50% entre CCBVG et communes
BEAUMARCHES	170	669	330	7,9	17,8	8,1	3250		8,7		53 349,28 €	10 669,86 €	5 334,93 €
MARCIAC	803	1206	1548	37,4	32,1	38,0	12000		32,2		96 172,25 €	19 234,45 €	9 617,22 €
PLAISANCE	1007	1421	1908	46,9	37,8	46,9	20000		53,6		113 317,38 €	22 663,48 €	11 331,74 €
TASQUE	81	245	118	3,8	6,5	2,9	1255		3,4		19 537,48 €	3 907,50 €	1 953,75 €
TILLAC	85	221	166	4,0	5,9	4,1	800		2,1		17 623,60 €	3 524,72 €	1 762,36 €
TOTAUX	2146	3762	4070	100	100	100	37305	37000	100	0	300 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €

- Plan de financement prévu sur la base de cet estimatif

Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant (en €)
Coût global prévisionnel des deux réseaux	300 000.00 €	Agence de l'eau (80 %)	240 000.00 €
		Coût du bureau d'étude + frais divers liée à la consultation	
		<i>Autofinancement</i>	
		CCBVG/Communes concernées	60 000.00 €
		Agence de l'eau (80 %)	
Acquisition et Installation de sondes de conductivité	30 000.00 €	Acquisition et installation de sonde	24 000.00 €
		<i>Autofinancement CCBVG</i>	6 000.00 €
		Total des dépenses HT	330 000 € HT
		Total recettes	330 000 € HT

4.2. Les modalités techniques

4.2.1. Déroulé de l'étude

Il s'agit d'une étude dite « quatre saisons ». En effet, elle s'échelonnera sur une année, permettant d'analyser le fonctionnement des réseaux par temps sec et par temps de pluie, ceci en période de nappe haute (hiver) comme en période de nappe basse (été).

L'analyse de la réactivité des réseaux aux aléas climatiques permettra alors de sectoriser les zones les plus sensibles aux pénétrations d'eaux claires parasites et ainsi de formuler des propositions de travaux avec des priorisations.

Des appareils de mesure seront placés stratégiquement dans les réseaux afin de créer un maillage. Des campagnes de mesure seront faites de jour comme de nuit. Ce matériel sera communiquant avec le dispositif de télégestion, et réciproquement les données issues de la télégestion seront exploitées par le prestataire.

L'étude portera également sur les unités de traitement. En lien avec les services du Département (SATESE), et pour faire suite aux actions déjà engagées, soit en termes de travaux soit en termes de réflexions menées sur les actions à engager en vue d'améliorer la performance épuratoire, l'entreprise sera donc chargée d'apporter des propositions techniques et financières afin de pérenniser nos stations.

Ce processus doit permettre d'anticiper sur le temps long et de formuler des propositions d'actions pour le mandat suivant. Ainsi, il s'agira :

- d'identifier les points noirs sur les réseaux AC
- de définir les travaux à réaliser en les cadencant dans le temps
- étudier les documents et réfléchir aux suites à donner sans faire valider, pour autant, par le conseil communautaire, un document contraignant.

4.2.2. Attendus et livrables

Les éléments remis au terme de l'étude seront aussi bien sur format papier que sous format numérique. Ainsi un rapport complet précisera :

- La structure des SA
- Leur fonctionnement
- Les dysfonctionnements constatés
- Des propositions de travaux, avec des orientations techniques et financières

Une cartographie de l'ensemble des réseaux est également demandée, sous format S.I.G.

L'ensemble de l'analyse prendra en compte les évolutions démographiques, les données du P.L.U.I., mais également des données météorologiques (prise en compte de pluie décennales, centennales...).

Il est demandé par les membres du Conseil d'exploitation que les réseaux d'eau potable puissent également être détectés.

L'affermissement des tranches optionnelles est conditionné à la réception par les services de l'EPCI des délibérations prises par chaque conseil municipal concerné.

4.2.3. Etude d'impact sur le prix de l'eau

Le bureau d'étude sera chargé d'analyser les éléments financiers. Ainsi un bilan du prix facturé sera mis en corrélation avec les évolutions tarifaires de l'énergie, et des évolutions des consommations en eau.

Un calcul de l'impact sur le prix de l'eau sera alors établi afin de déterminer si la position de l'EPCI est cohérente, et ainsi l'orienter sur une stratégie à engager.

5. Questions diverses

5.1. Situation budgétaire du SPAC

5.1.1. Constats

Lors du Conseil d'exploitation du 5 février 2024, et ensuite lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et au moment du vote des budgets, Monsieur Duport a alerté sur la situation budgétaire du SPAC.

A priori sain, ce budget affiche d'année en année un excédent qui diminue au fil du temps. Ce constat laisse présager qu'à terme, le budget du SPAC pourrait être déficitaire si aucune mesure corrective n'est prise en amont.

Cette tendance a une conséquence :

- à court terme, sur le budget de fonctionnement du SPAC ;
- à moyen terme, sur le budget d'investissement du SPAC alors que le cycle de rénovation des réseaux s'amorce avec le diagnostic en cours.

Une présentation du constat posé sera faite en séance.

5.1.2. Réflexion engagée

Aujourd'hui, une réflexion, pilotée par Monsieur Duport, est engagée par les services.

Les axes de travail seront présentés en séance, ainsi que le calendrier de l'étude.

Eléments de contexte :

- Sur la période 2022-2023, on constate une chute des recettes en 2022 qui n'a pas été compensée, comme on aurait pu le penser, par un glissement des émissions de titres d'une année sur l'autre.
- Le niveau de provisions recommandé par le CDL correspond à 100 % des créances à plus de deux ans. Le bon niveau estimé serait plutôt de l'ordre de 22 000 € ; soit les créances constatées en année n-1. C'est ce niveau de provision qui sera pris en compte pour l'élaboration des budgets 2025.
- Au niveau des dépenses pour cette même période, on constate une forte évolution des dépenses d'énergie mais également une évolution des dépenses d'entretien – petit matériel. L'analyse en cours portera également sur ce poste de dépenses.
- Au final, le manque de financement courant est estimé entre 25 000 et 35 000 €.

Axes de travail :

- Diversification des recettes : gestion des boues, augmentation des tarifs, installation de panneaux photovoltaïques sur les stations d'épuration.
- Révision de la PFAC
- Révision de la redevance et des tarifs (eaux usées / eaux potables)/ = une comparaison avec d'autres EPCI sera réalisée.
- Réalisation des travaux de branchement en régie ou par le biais d'un prestataire extérieur (marché à bons de commande)
- Actualisation de la répartition des charges de personnel

Calendrier :

- 1ère réunion : 28/05/2024,
- Juin 2024 : présentation des éléments de constats et de pistes de travail aux membres du CE, pour information et avis.
- Septembre 2024 : première proposition d'évolution et solutions envisagées.
- Novembre 2024, au plus tard : validation de la stratégie SPAC pour une mise en œuvre des premières mesures dès le budget 2025.

Monsieur Duport précise que le travail engagé devra permettre de définir :

- Si l'étude devra être menée en deux temps : résorption du déficit courant et vision à moyen terme ou résorption du déficit courant dès 2024 seulement.
- Si l'étude préconise une augmentation de la redevance, un lissage de l'augmentation dans le temps ou une augmentation en une seule fois.
- Les possibilités de diversifier les recettes.

5.2. La Station d'épuration de Tillac, une situation similaire à celle de Roques

En Conseil d'exploitation, le 5 février dernier, a été évoqué la situation de la STEP de Tillac. Cette infrastructure doit faire l'objet, à terme, d'une opération de rénovation.

Monsieur Bertin, Président de la Commission Assainissement-Environnement, et Monsieur Andrieu, Responsable du Service Assainissement, ont, dans cette perspective, visité la STEP de Roques, qui présente les mêmes caractéristiques que celle de Tillac et qui a fait récemment l'objet d'un chantier de rénovation.

Invités à participer à une visite sur site, Monsieur Bertin et Monsieur Andrieu ont pu découvrir le résultat de la rénovation de la STEP de Roques ; STEP de configuration semblable à celle de Tillac, également concernée par des travaux de rénovation à terme.

Grâce au soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau et du SATESE, la rénovation de la STEP de Roques a coûté environ 25 000 € à la collectivité en charge de son entretien.

On sait déjà que la STEP de Tillac devra faire l'objet d'une rénovation identique (solution technique : filtre planté). Les diagnostics en cours devront permettre de stabiliser la réflexion et de formuler les préconisations techniques à activer.

La STEP de Plaisance devra également être rénovée, impliquant des travaux d'ampleurs.

La séance est levée à 17 h 30.

Compte-rendu validé le :

Le Secrétaire de séance,
Chantal Dubor

Le Président,
Romain Duport